

PROCES VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES DE LA SOUS-COMMISSION D'ANALYSE RELATIF A L'AQUISITION DES FOURNITURES ET MATERIELS DE BUREAU

N°002/CF/DG/CGPMP/SCPT/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuvième jour du mois de juillet, s'est tenu dans la salle du bureau du Directeur Général Adjoint « DGA », la réunion de la Passation des Marchés sous la Présidence de Monsieur **DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI**, Directeur Général Adjoint de la SCPT, Autorité Contractante, la réunion s'est focalisée sur l'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse relative au marché d'Acquisition des fournitures et matériels de bureau de la SCPT.

I. DE LA PRESENCE

Ont été présents, les cadres et agents repris sur la liste ci-dessous :

01	M. DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI	Directeur Général Adjoint/DGA Personne responsable des Marchés	Président de la séance
02	M. Don Séverin KIBWILA	Responsable du service bénéficiaire /DSG	Membre
03	Mme. KUZIKESA KUNGI Lyliane	Représentante du Directeur Financier/DF	Membre
04	M. MBOPÉ SHAMBU Gédéon	Représentant du Directeur Juridique/DJ	Membre
05	M. Georges MPONDA	Membre/CGPMP	Membre
06	M. YOMBOLA LETSHU Daniel	Expert/domaine concerné des Appro./DSG	Membre
07	M. NGIANDU BASUMBADIO	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
08	M. Jean Féodor MAKILA	Président Sous-Commission d'Analyse	Membre

Le quorum étant atteint, la Commission a siégé valablement.

II. DE L'EXAMEN DES DOSSIERS RETENUS

Conformément aux dispositions de l'article 91 du Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des Marchés Publics, la Commission de Passation des Marchés a procédé, sous la supervision du Président de la séance, à la vérification de la régularité des dossiers mis à sa disposition.

L'examen de dossier a porté essentiellement sur :

1. Notes de motivation de l'Autorité Contractante

La Commission de Passation des Marchés a constaté que l'Autorité Contractante avait, par sa lettre référencée SCPT/DG/0338/2024 du 21 mars 2024, sollicité l'Avis de Non Objection auprès de la DGCMP sur le Plan de Passation de Marché (PPM) de la SCPT, exercice 2024.

En revanche, la DGCMP a émis l'avis de non objection requis audit PPM par sa lettre n°0683/DGCMP/DG/DCP/D2/ZK/2024 du 01 Avril 2024.

2. Rapport et évaluation des offres

Après vérification de tous les éléments du dossier afférent à ce Marché, la Commission prend acte de l'existence du rapport d'évaluation des offres de la sous-commission d'analyse sur le marché d'Acquisition des fournitures et matériels de bureau entériné par tous ses membres moyennant les amendements.

3. Pièces attestant de la disponibilité de crédits budgétaires et du financement

Concernant ce point, la Commission de Passation des Marchés prend acte de la confirmation de la disponibilité de crédits budgétaires et du financement de ce projet par les fonds propres de la SCPT.

4. Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse

S'agissant de ce point, la parole a été accordée au Président de la Sous-Commission d'analyse qui a rappelé à la commission la prise en compte des éléments ci-après pour l'examen préliminaire des offres reçues dans le délai. Il s'agit de (du) :

- ❖ Documents administratifs ;
- ❖ Prix de l'offre lu publiquement ;
- ❖ Délai de livraison.

A titre de rappel, sur les six (6) candidats saisis, trois (3) ont déposé leurs offres à savoir : PAPETERIE MODERNE, ONZUO DEVELOPMENT et WINA Sarl, une (1) seule offre a été jugée conforme à la première vérification; il s'agit de la Société WINA Sarl.

Et trois autres n'ont pas déposé leurs offres. Il s'agit de: Ets. SAFROM, NEW MALAMBA BUSINESS et CHAKA BUSINESS.

Le résultat de l'examen préliminaire des offres a prouvé que l'offre du soumissionnaire WINA Sarl, est conforme pour la suite de l'évaluation tandis que l'offre du soumissionnaire PAPETERIE MODERNE et celle du soumissionnaire ONZUO DEVELOPMENT ont été jugées non conforme pour la suite des procédures.

Par ailleurs, l'examen détaillé des soumissions a conduit à la conclusion selon laquelle l'offre du soumissionnaire WINA Sarl répond au critère de qualification et évaluée conforme.

(Handwritten signatures and initials in blue, green, and black ink, including 'J', 'N', 'X', 'Z', 'P', 'Z', and 'B' over a signature line)

Sur ce, la Sous-Commission d'Analyse des offres a proposé d'attribuer provisoirement ledit marché à la Société WINA Sarl.

DECISION DE LA COMMISSION

Après l'exposé du Président de la Sous-Commission d'Analyse, le Président de la séance a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des observations éventuelles sur le rapport présenté.

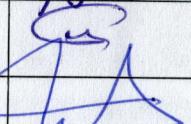
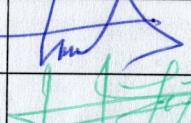
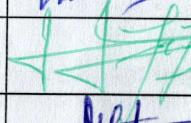
Ainsi, après examen et approbation moyennant quelques amendements, du rapport d'analyse des offres établi et présenté par la Sous-Commission d'analyse des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire WINA Sarl, qui a présenté l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse pour un montant de **35.598,46 \$US TTC** (dollars américains Trente-cinq mille cinq cent nonante-huit et quarante-six centimes toutes taxes comprises).

Toutefois, la Commission de Passation des Marchés propose à l'Autorité Contractante d'inviter le soumissionnaire WINA Sarl en vue de procéder à une mise au point du marché sur les prix des certains articles proposés trop élevés par rapport au prix réel sur le marché et que le soumissionnaire amène les échantillons pour certains articles mieux identifiés.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé à Kinshasa, aux jour, mois et an dessus, en autant d'exemplaires originaux destinés aux signataires.

Fait et clos à Kinshasa, le 29 Juillet 2024

Les membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	NOMS ET POST NOMS	QUALITES	SIGNATURE
01	M. DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI	Directeur Général Adjoint/DGA Personne responsable des Marchés	
02	M. Don Séverin KIBWILA	Responsable du service bénéficiaire /DSG	
03	Mme. KUZIKESA KUNGI Lyliane	Représentante du Directeur Financier/DF	
04	M. MBOPE SHAMBU Gédéon	Représentant du Directeur Juridique/DJ	
05	M. Georges MPONDA	Membre/CGPMP	
06	M. YOMBOLA LETSHU Daniel	Expert/domaine concerné des Appro./DSG	
07	M. NGIANDU BASUMBADIO	Secrétaire Permanent/CGPMP	
08	M. Jean Féodor MAKILA	Président Sous-Commission d'Analyse	